



Monsieur Jean CASTEX
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS

Paris, le 31 octobre 2020

FRANÇOISE

FÉRAT

SÉNATEUR DE LA

MARNE

SECRÉTAIRE DU SÉNAT

CONSEILLÈRE

DEPARTEMENTALE

Monsieur le Premier ministre,

Devant la recrudescence des patients en réanimation et la rapide propagation du virus, le Président de la République et vous-même avez annoncé la décision tant redoutée du confinement pendant plusieurs semaines. Celui-ci prend des formes légèrement différentes de celui du printemps dernier mais il affectera fortement les TPE et PME de notre pays, en premier lieu les commerces ! En effet, ces nouvelles mesures de confinement depuis le 30 octobre à 0h00 ont pour principale conséquence la fermeture des commerces dits « non essentiels ».

Cette décision va pénaliser durablement les indépendants, les artisans et commerçants installés dans nos villes et nos bourgs.

Or, il est toujours possible à nos concitoyens de se procurer des produits « non essentiels » dans les grandes surfaces ou sur internet. Il leur est toujours possible d'acheter, dans des endroits accueillant du monde, des chaussures, du linge de maison, des jouets, des fleurs, des jeux de société, des vêtements... que l'on aurait pu trouver aisément dans nos boutiques de proximité, éléments essentiels de la vie d'un centre-ville ou d'un centre-bourg !

Par respect du principe d'égalité, il est incompréhensible que les rayons « essentiels » des grandes surfaces (hormis les livres désormais) et les rubriques des produits « non essentiels » des sites internet ne soient pas condamnés.

Les commerçants et indépendants avaient accepté, non sans mal, la mesure au printemps dernier, de fermeture car ils ne disposaient pas d'équipements, de matériels et de protocoles de protection et de distanciation sanitaires (masques, gel hydroalcoolique, parois de plexiglas, circuits de passage et de circulation, produits désinfectants...).



Aujourd'hui, la situation est différente : ils sont équipés, ils ont démontré leur engagement dans la mise en œuvre des protocoles sanitaires stricts, ils sont en mesure de continuer et d'accentuer les mesures de lutte contre la propagation du virus.

Si des mesures fortes de soutien ont été annoncées pour le moment, la détresse de nos commerçants est là. Au-delà de cette détresse, il y a le bouleversement culturel à long-terme que vont impliquer les changements d'habitudes et les éloigner des commerces de proximité que le programme Action Cœur de Ville, lancé il y a deux ans, veille à juguler.

Mais surtout, par respect du principe d'égalité, ces commerces demandent leurs réouvertures avec mise en place de mesures adéquates à la protection contre la Covid-19.

Des solutions simples ont été avancées : limitation à 1 ou 2 clients par boutique ; prise de rendez-vous ; retrait de commandes.

On peut également imaginer que des activités de service tels que les salons de coiffure ou les restaurants puissent répondre à ces solutions.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, monsieur le Premier ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Françoise FÉRAT

Cosignataires :

- *Jean-Michel ARNAUD – Sénateur des Hautes-Alpes*
- *Annick BILLON – Sénatrice de la Vendée*
- *François BONNEAU – Sénateur de la Charente*
- *Michel CANEVET – Sénateur du Finistère*
- *Vincent CAPO-CANELLAS – Sénateur de la Seine-Saint-Denis*
- *Alain CAZABONNE – Sénateur de la Gironde*
- *Patrick CHAUVET – Sénateur de la Seine-Maritime*
- *Vincent DELAHAYE – Sénateur de l'Essonne*
- *Bernard DELCROS – Sénateur du Cantal*
- *Stéphane DEMILLY – Sénateur de la Somme*
- *Yves DETRAIGNE – Sénateur de la Marne*
- *Alain DUFFOURG – Sénateur du Gers*
- *Philippe FOLLIOU – Sénateur du Tarn*



- *Françoise GATEL – Sénatrice de l’Ille-et-Vilaine*
- *Nathalie GOULET – Sénatrice de l’Orne*
- *Jocelyne GUIDEZ - Sénatrice de l’Essonne*
- *Olivier HENNO – Sénateur du Nord*
- *Jean HINGRAY – Sénateur des Vosges*
- *Annick JACQUEMET – Sénatrice du Doubs*
- *Claude KERN – Sénateur du Bas-Rhin*
- *Laurent LAFON – Sénateur du Val-de-Marne*
- *Michel LAUGIER – Sénateur des Yvelines*
- *Jacques LE NAY – Sénateur du Morbihan*
- *Valérie LETARD – Sénatrice du Nord*
- *Pierre-Antoine LEVI – Sénateur du Tarn-et-Garonne*
- *Anne-Catherine LOISIER – Sénatrice de la Côte d’or*
- *Jean-François LONGEOT – Sénateur du Doubs*
- *Pierre LOUAULT – Sénateur d’Indre-et-Loire*
- *Pascal MARTIN – Sénateur de la Seine-Maritime*
- *Hervé MAUREY – Sénateur de l’Eure*
- *Jean-Marie MIZZON – Sénateur de la Moselle*
- *Jean-Pierre MOGA – Sénateur du Lot-et-Garonne*
- *Catherine MORIN-DESAILLY – Sénatrice de la Seine-Maritime*
- *Evelyne PERROT – Sénatrice de l’Aube*
- *Sonia de la PROVOTE – Sénatrice du Calvados*
- *Denise SAINT-PE – Sénatrice des Pyrénées-Atlantiques*
- *René-Paul SAVARY – Sénateur de la Marne*
- *Elsa SCHALCK – Sénatrice du Bas-Rhin*
- *Nadia SOLLOGOUB – Sénatrice de la Nièvre*
- *Jean-Marie VANLERENBERGHE – Sénateur du Pas-de-Calais*
- *Dominique VERIEN – Sénatrice de l’Yonne*
- *Sylvie VERMEILLET – Sénatrice du Jura*